



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique
Direction des Territoires
Unité Territoriale : Unité Territoriale d'Alès
Service Territorial : Territoire Piémont
Numéro de l'acte : ARRÊTÉ N° AL-2026-18-ACNC

Abrogation de l'arrêté temporaire de circulation
ET
Arrêté temporaire de circulation
Portant sur des mesures de fermeture de route avec déviation
(Travaux de génie civil liés au déploiement de la fibre optique)

Sur la D284
Du PR3+266 (44.0737173808, 3.9656968922) au PR3+571 (44.0748025131, 3.9624674618)
Sur le territoire de la commune de **THOIRAS-CORBÈS**,
Hors agglomération
Du lundi 16 mars 2026 au vendredi 20 mars 2026

La Présidente du Conseil départemental du Gard

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière,
Vu l'arrêté de la Présidente du Département du Gard en vigueur portant délégation de signature,
Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté n°AL-2025-367-PV en date du 28-11-2025,
Vu l'arrêté N° AL-2026-4-ACNC en date du 05-02-2026,
Vu l'avis favorable de la commune de Thoiras-Corbès en date du 26/02/2026,
Vu l'avis non concerné des transports ALES'Y en date du 26/02/2026,
Vu l'avis non concerné des transports LIO en date du 05/03/2026,
Vu la consultation pour avis auprès de la Gendarmerie en date du 25/02/2026,
Vu l'avis favorable du SDIS en date du 03/03/2026,
Vu la demande en date du 12/01/2026 de la société Sté SEVA demeurant 6 rue Paul Sabatier, 31270 CUGNAUX représenté(e) par Mr SEVA Antoine, en vue de réaliser des travaux de génie civil liés au déploiement de la fibre optique (SLG PMZ 29611) sur la D284 du PR 3+266 au PR 3+571 sur le territoire de la commune de **THOIRAS-CORBÈS**,

Considérant que les conditions météorologiques particulièrement défavorables ont empêché le commencement effectif du chantier à la date initialement fixée.

Considérant la nécessité d'abroger l'arrêté temporaire n° AL-2026-4-ACNC en date du 05-02-2026,

Considérant la nécessité de délivrer un nouvel arrêté temporaire portant sur des mesures de fermeture de route avec déviation,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Arrête

Article 1 : Abrogation

Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté **AL-2026-4-ACNC** en date du 05-02-2026.

Article 2 : Réglementation

La circulation générale sera temporairement réglementée sur la D284 du PR 3+266 au PR 3+571 sous réserves et conditions particulières ci-dessous.

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD, selon les itinéraire

Itinéraire de déviation

Pendant tout le déroulement des travaux, une déviation sera mise en place, les véhicules déviés emprunteront l'itinéraire défini en annexe, selon le Plan de déviation joint au présent arrêté et précisé ci-dessous.

Déviation pour le déploiement de la fibre optique Via: D 284, Route des Deux Ponts, D 284, Route des Deux Ponts, D 907, Route de Saint-Jean-du-Gard 6.5 km, 9 min Se diriger vers le nord-ouest sur D 284 - 150 m Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m Se diriger vers le nord-est sur la route des Deux Ponts (D 284) - 700 m Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m Se diriger vers l'ouest sur la route des Deux Ponts (D 284) - 500 m Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la gauche - 0 m Se diriger vers l'ouest sur la route des Deux Ponts (D 284) - 20 m Tourner légèrement à gauche pour rester sur la route des Deux Ponts (D 284) - 2 km Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la gauche - 0 m Se diriger vers l'ouest sur la route des Deux Ponts (D 284) - 30 m Tourner à gauche sur D 907 - 150 m Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur D 907 - 45 m Sortir du rond-point sur D 907 - 400 m Vous êtes arrivé à votre cinquième destination, sur la droite - 0 m Se diriger vers l'est sur D 907 - 3 km Vous êtes arrivé à votre destination, sur la droite - 0 m

Les dispositions prescrites à l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules des forces de l'ordre et aux véhicules des services de secours et d'incendie. Une priorité de passage sera donnée par rapport aux travaux.

Article 3 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter **du lundi 16 mars 2026 à 08h00 jusqu'au vendredi 20 mars 2026 à 18h00**.

Le soir, correspondant aux périodes d'inactivité du chantier, les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

Article 4 : Signalisation

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par Sté SEVA.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :

Téléphone : **0674884427 / 0685431537**

Article 5 : Information des usagers

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site <https://www.inforoute30.fr/> et sera listé dans le tableau hebdomadaire des principales perturbations sur le réseau départemental du Gard.

Article 6 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra être fourni par le responsable du chantier à toute demande des forces de l'ordre.

Article 7 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 8 : Application de l'arrêté

M. le Directeur Général des Services du Département,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à la société Sté SEVA.

Fait à Alès, le 06/03/2026
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur adjoint de l'Unité Territoriale d'Alès,



Eric BOUSQUET

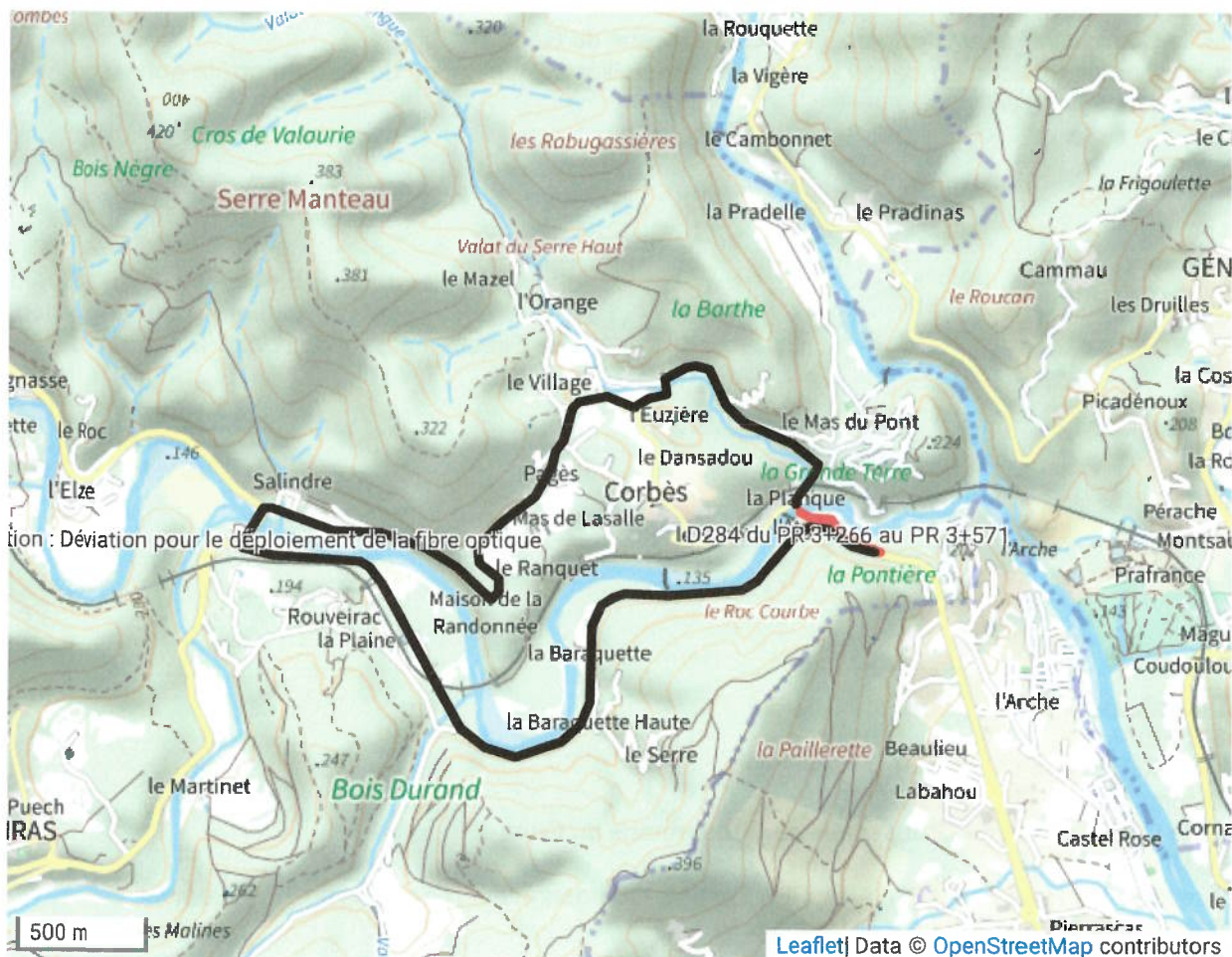
Diffusions :

Sté SEVA,
ORANGE BALMA,
la commune de THOIRAS-CORBÈS,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,
SDIS du Gard,
Direction des territoires, UT d'Alès, PER Lasalle, Coordonnateur régie Lasalle, TER Piémont,
Service Exploitation Routière et Usagers,

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- DESC - D284 Vers Pont.pdf

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviati

Via: D 284, Route des Deux Ponts, D 284, Route des Deux Ponts, D 907, Route de Saint-Jean-du-Gard
6.5 km, 9 min

Se diriger vers le nord-ouest sur D 284 - 150 m

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers le nord-est sur la route des Deux Ponts (D 284) - 700 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m

Se diriger vers l'ouest sur la route des Deux Ponts (D 284) - 500 m

Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers l'ouest sur la route des Deux Ponts (D 284) - 20 m

Tourner légèrement à gauche pour rester sur la route des Deux Ponts (D 284) - 2 km

Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers l'ouest sur la route des Deux Ponts (D 284) - 30 m

Tourner à gauche sur D 907 - 150 m

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur D 907 - 45 m

Sortir du rond-point sur D 907 - 400 m

Vous êtes arrivé à votre cinquième destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers l'est sur D 907 - 3 km

Vous êtes arrivé à votre destination, sur la droite - 0 m